
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

5 mars 2020

APPROBATION DU PLU

Trois délibérations ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme.
- Approbation du droit de préemption urbain.
- Approbation des annexes du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Il sera applicable après les formalités de publicité faites.

DEMANDES URBANISME

- DP DUPRAZ Louis, Les Ruhin, abri. Avis favorable

DEMANDES SUBVENTION

- Périscolaire de Boège. Après vérification de leur comptabilité, une erreur de cotisation sur les masses salariales a été constatée et l'association à un redressement de 60 000 € à régler. Malgré la hausse des cotisations des parents et des manifestations proposées par les culottes courtes, la dette n'est pas recouverte. Les culottes courtes demandent donc 190 € par enfant au lieu de 180 € ces dernières années. Il y a 22 enfants de St André. La subvention s'élève à 4180 €. Avis favorable.
- MFR de Cranves Sales : 1 élève y est scolarisé. Il sera versé 50 €.

PASSERELLE CURSEILLE

Les canalisations eau et assainissement seront accrochées sous la passerelle ainsi que le câble 20 000 volts. Nous avons 2 devis de passerelle à examiner pour savoir laquelle sera choisie.

Longueur 17 m : 33 357 € HT

Longueur 16 m : 29 188 € HT

AMENAGEMENT SALLE CONSEIL/MARIAGE

Pour terminer l'aménagement de la salle du conseil et des mariages, un meuble de rangement avec évier, lave-vaisselle sera installé. Montant du devis 4000 €. Conception à revoir. Pas de décision prise ce jour.

BUDGET

L'indemnité de conseil de la perceptrice est acceptée pour un montant de 475.60 €.

Prochaine réunion de travail : projet du budget primitif.

AFFAIRES DIVERSES

L'agent recenseur remercie la municipalité qui lui a permis de faire le recensement de la population de manière efficace ainsi que la population qui l'a reçue avec courtoisie et amabilité.

L'arrêté définitif a été signé conjointement entre le département et la commune pour régler la circulation sur les routes de Chez le Cadet et du Pont Rouge et qui accèdent à la route départementale.